

D - Eau (compléter ou cocher les cases correspondantes)

1-Existe-t-il des puits, sources, cours d'eau, retenue, lacs, etc... dans un rayon de 35 m par rapport aux limites du dispositif d'assainissement? Oui Non

Dans le cas de puits ou de source, quelle est l'utilisation de l'eau :

alimentation humaine alimentation animale autres :

2-L'alimentation en eau du terrain sera assurée par :

adduction publique

adduction privée de type : puits source captée forage

3-Destination des eaux pluviales :

CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT

	Collecte des eaux usées	Prétraitement	Traitement	Dispersion / Rejet
Dispositif	<input type="checkbox"/> E.M. + E.V.			
(avec dimensions ou volume)	<input type="checkbox"/> E.M. et E.V. séparées			

E.M. : Eaux ménagères (en provenance de la cuisine et de la salle de bain)

E.V. : Eaux Vannes (en provenance des WC)

IMPORTANT

Le demandeur s'engage à respecter les dispositions réglementaires en matière d'assainissement non collectif et en particulier celles du Code de la Santé publique, du Code de l'Environnement et de l'arrêté du 6 mai 1996, et notamment :

-Il joindra, à la présente demande, l'autorisation écrite du propriétaire du terrain recevant les effluents épurés, dans le cas de rejet superficiel vers une propriété autre que la sienne.

-Il réalisera l'installation d'assainissement autonome après que le délégataire du syndicat ait donné son avis positif sur la filière et l'implantation retenues, conformément au projet tel qu'il aura été accepté.

-Il réglera le montant des prestations dans les délais impartis après réception du devis facture et de l'accusé de réception.

-Il vidangera aussi souvent qu'il sera nécessaire le ou les ouvrages de prétraitements (fosses toutes eaux, bacs dégraisseurs,...) à une fréquence fixée à l'article 5 de l'arrêté du 6 mai 1996 relatif aux prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.

Le demandeur s'engage à avertir la SAUR afin de contrôler le dispositif d'assainissement mis en place avant recouvrement.

Fait à le,

Signature du pétitionnaire

L'installateur s'engage à réaliser l'installation d'assainissement, conformément au projet tel qu'il aura été accepté, conformément à la réglementation technique (arrêté de 1996) et aux règles de l'art (DTU 64-1).

Fait à le,

Signature de l'installateur

EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET, L'INSTRUCTION SERA SUSPENDUE

Transmis le au service chargé du contrôle de l'assainissement non collectif
SAUR-APAVE (Cachet et signature)

Dossier à retourner à :

SAUR/APAVE

2, Rue Louis Malbête

36130 DEOLS

Téléphone : 02.54.34.23.89

Fax : 02.54.34.13.32



DEPARTEMENT DE L'INDRE
Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Assainissement
Autonome



**DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLER UN DISPOSITIF
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Documents à joindre en 3 exemplaires à la présente demande :

-plan de situation au 1/10 000ème

-plan de situation au 1/2 000ème

-plan de masse indiquant le système d'assainissement à l'échelle 1/200ème

+ 1 exemplaire du formulaire de demande d'urbanisme dans le cadre des permis de construire

+ les justifications techniques éventuelles du choix du système (étude de sol - voir annexe disponible en mairie)

N° dossier d'urbanisme : N° dossier SPANC :

LE PÉTITIONNAIRE

Nom (ou raison sociale) :

Adresse actuelle :

Commune : Code Postal :

Téléphone : Fax :

LE PROPRIÉTAIRE (si différent du pétitionnaire)

Nom (ou raison sociale) :

Adresse actuelle :

Commune : Code Postal :

Téléphone : Fax :

ENTREPRENEUR EN CHARGE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Nom (ou raison sociale) :

Adresse :

Commune : Code Postal :

Téléphone : Fax :

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

A - Implantation

Commune : Code Postal :

Rue ou lieu dit :

Cadastre : section Parcelles

Lotissement (éventuellement) : Nombre de lots :

B - Locaux à desservir (compléter ou cocher les cases correspondantes)

Habitation individuelle Autre (préciser l'activité) :

Habitation principale

Habitation secondaire

Nombre de chambres : Nombre d'usagers :

Construction neuve Transformation ou agrandissement

Eaux usées domestiques Autres rejets :

C - Terrain récepteur (compléter ou cocher les cases correspondantes)

1 - Superficie : m²

2 - Topographie : Le sens de la pente sera reportée sur le plan de masse.

terrain plat terrain avec pente inférieure à 15% terrain avec pente supérieure à 15%

3 - Nature apparente du sol à 0,5 m de profondeur :

terre végétale, sable, Argile, Roche

4 - Nature apparente du sous-sol à 1,5 m de profondeur :

terre végétale, sable, Argile, Roche

5 - Capacité apparente d'infiltration de l'eau :

rapide, lente, très lente

6 - Réalisation d'une étude de sol à la parcelle : Oui Non